

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MARS 2007

OBJET : Traversée de Saint-Bieuzy – Piste cyclable Acquisition de terrain

Rapporteur : Pierre CHAMPEAUX

Afin de terminer les travaux d'aménagement de la piste cyclable dans la traversée de Saint-Bieuzy, il est proposé d'acquérir la parcelle suivante :

- DS n°85 pour une superficie d'environ 22 mètres carrés sur la base de 35 Euros le mètre carré ; un document d'arpentage précisera la surface exacte.

Les services fiscaux consultés, ont donné un avis conforme à ce prix.

D'autre part, les travaux suivants seront pris en charge par la Ville :

- Déplacement des coffrets électricité et gaz, reconstruction de la clôture, installation d'un portail, réfection de l'accès en enrobé

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville.

Les commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DONNE son accord pour l'acquisition d'une partie de la parcelle DS n°85 aux conditions ci-dessus ;
- DONNE tout pouvoir au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les actes correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Pierre CHAMPEAUX